



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 15 avril 2024 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

| | |
|----------------------------------|---------------------------|
| Madame Michèle Lalonde | Mairesse |
| Monsieur Richard Allard | Conseiller du district 1 |
| Madame Arielle Beaudin | Conseillère du district 2 |
| Monsieur Jean-François Robillard | Conseiller du district 4 |
| Monsieur Gaëtan Gagné | Conseiller du district 5 |
| Monsieur David Huggins-Daines | Conseiller du district 6 |

Monsieur le conseiller Alexandre Laganière est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présentes la greffière, la directrice générale et la directrice générale adjointe.

La mairesse déclare la séance ouverte à 19h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2024-133

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 avril 2024

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 avril 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-134

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 18 mars 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024.



RÉSOLUTION NO. 2024-135

Affirmation d'intérêt – Nouvelle école – rue Paquette – Secteur Mont-Rolland

ATTENDU QUE le Centre de services scolaires des Laurentides souhaite construire une nouvelle école primaire à Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle considère que cette école doit être construite dans le secteur de Mont-Rolland ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil réaffirme son intérêt qu'une nouvelle école soit construite dans le secteur de Mont-Rolland (rue Paquette),

QUE le conseil consent à prolonger les infrastructures d'égout et d'aqueduc afin que la nouvelle école puisse en bénéficier ;

QUE le conseil consent à ce que la Ville procède aux travaux de pavage de la rue Paquette ainsi qu'à la construction d'un trottoir et à l'installation d'éclairage de rue.

RÉSOLUTION NO. 2024-136

Autorisation de signature – Promesse d'achat – CPE La Barbouille

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite augmenter le nombre de places en Centre de la petite enfance sur le territoire de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE le CPE La Barbouille a la possibilité d'offrir 100 places additionnelles ;

ATTENDU QUE la Ville désire céder une partie du lot 2 229 875 pour la construction d'un nouveau CPE ;

ATTENDU la promesse d'achat pour une partie du lot 2 229 875 déposée par le CPE La Barbouille pour un montant de 240 000 \$, plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la promesse d'achat pour une partie du lot 2 229 875 ;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, la promesse d'achat ;

QUE le conseil autorise, lorsque les conditions seront satisfaites, la signature de l'acte de vente notarié conformément à la promesse de vente ;



QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, l'acte de vente devant le notaire.

RÉSOLUTION NO. 2024-137

Acquisition de rue – Emprise de la rue de la Vallée – art. 73 LCM

ATTENDU l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. 47-1);

ATTENDU QUE l'assiette de l'emprise de la rue de la Vallée doit être régularisée ;

ATTENDU la description technique d'une partie du lot 6 556 123, rédigée par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, numéro 8519 de ses minutes ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve la description technique du lot 6 556 123 en vue de l'application de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

QUE le conseil autorise le Service du greffe à entreprendre la procédure prévue à l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution ;

QUE la résolution 2024-087 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2024-138

Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement ;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance ;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement ;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars ;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus ;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique ;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026 ;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital aux provinces qui, à leur tour, versent les fonds à leurs municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.) ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les provinces, les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure ;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes ;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

RÉSOLUTION NO. 2024-139

Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 6 547 987 à 6 547 990 - boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit construire une caserne de pompiers ;

ATTENDU QUE la Ville a le pouvoir d'exproprier tout immeuble pour une fin municipale ;

ATTENDU QUE la Ville entend procéder à l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 6 547 987, 6 547 988, 6 547 989 et 6 547 990 du cadastre du Québec conformément à la *Loi concernant l'expropriation*, plus précisément pour la construction d'une caserne de pompiers ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville décrète l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 6 547 987, 6 547 988, 6 547 989 et 6 547 990 du cadastre du Québec ;

QUE cette acquisition a pour objet la construction d'une caserne de pompiers ;

QUE la firme PFD Avocats soit mandatée pour entreprendre toutes les démarches et toutes les procédures requises pour l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation ;

QUE madame la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer tout document, pour et au nom de la Ville, pour mettre à effet la présente résolution ;

QUE la greffière et directrice des Services juridiques soit autorisée à mandater toute personne dont les services pourraient être requis dans le cadre de cette acquisition ;

QUE l'ensemble des dépenses inhérentes à l'acquisition de ces lots soit imputé au règlement d'emprunt 1337, remboursable sur une période de 15 ans.

RÉSOLUTION NO. 2024-140

Contribution du milieu - Projet Viv'en Logis

ATTENDU le projet d'habitation de Viv'en Logis situé à Sainte-Adèle pour la construction de 20 unités de logement subventionnées ;

ATTENDU QU'une contribution du milieu est requise de la Ville pour permettre la réalisation du projet de Viv'en Logis ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville accorde à l'organisme Viv'en Logis, pour le projet de 20 unités de logements subventionnés par le programme Accès-logis, à Sainte-Adèle, une contribution financière de 450 000 \$, soit sous forme monétaire ou par exemption de taxes foncières, à titre de contribution du milieu ;

QUE la résolution 2023-220 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2024-141

Participation de membres du conseil – Autorisation de dépenses – Tournée régionale – Réseau Environnement

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le membre du conseil suivant soit autorisé à participer à l'activité indiquée ci-après et que ses frais de participation soient assumés par la Ville :



ACTIVITÉ

Tournée régionale de sensibilisation aux modes de financement des services d'eau – Réseau Environnement
29 avril 2024, Saint-Jérôme

COÛT

Gratuit

MEMBRE DU CONSEIL

David Huggins-Daines

QUE les frais reliés à son déplacement soient remboursés selon les modalités de la *Politique sur le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement* en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2024-142

Autorisation de paiement – Dépassement de coût – Consultation publique – PPU Chantecler

ATTENDU l'offre de service de *Le Picbois* d'un montant de 16 621 \$, plus les taxes applicables, pour accompagner la Ville dans la démarche de consultation publique dans le cadre du PPU Chantecler, soit pour deux (2) soirées de consultation en avril et deux (2) soirées de consultation en juin et cinq (5) animateurs ;

ATTENDU l'engouement pour cette consultation et le désir de la Ville d'offrir au maximum de citoyens l'opportunité d'y participer ;

ATTENDU QUE deux (2) soirées, soit une en avril et une en juin, ainsi que trois (3) animateurs, ont été ajoutés à l'offre de service initiale ;

ATTENDU QUE l'offre de service, à la suite des ajouts, s'élève à 23 356 \$, plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le dépassement de coûts et l'octroi du mandat à *Le Picbois*, pour un montant total de 23 356 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements requis à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-143

Octroi d'un mandat à PFD Avocats – 220, rue Lesage

ATTENDU la mise en demeure transmise au propriétaire du 220, rue Lesage conformément à l'article 6 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

ATTENDU QUE le propriétaire n'a pas effectué les travaux nécessaires et qu'il y a toujours des occupants dans l'immeuble ;

ATTENDU QUE l'immeuble représente un risque élevé en matière de sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin



POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle mandate la firme PFD Avocats pour entreprendre toutes les démarches et toutes les procédures requises contre le propriétaire du 220, rue Lesage pour qu'il procède à l'évacuation de l'immeuble ou qu'il effectue les travaux nécessaires.

RÉSOLUTION NO. 2024-144

Emprunt temporaire – Règlements 1344, 1346, 1347 et 1348

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE mesdames la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, les emprunts temporaires requis pour le financement des dépenses des règlements d'emprunt suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1344

décrétant un emprunt de 1 324 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement d'espaces de bureaux à l'hôtel de ville, incluant les coûts des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus, pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 324 000 \$

Montant autorisé : 1 324 000 \$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1346

décrétant un emprunt de 938 000 \$ pour les travaux de prolongement et de bouclage du réseau d'aqueduc et des infrastructures de surface de la rue du Bourg-Joli, entre la rue des Capucines et le parc Claude-Cardinal, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus, pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 938 000 \$

Montant autorisé : 938 000 \$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1347

décrétant un emprunt de 3 732 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière des rues du Skieur et Chantovent et une partie d'aqueduc de la rue du Skieur, incluant les coûts des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus, pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 3 732 000 \$

Montant autorisé : 3 732 000 \$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1348

décrétant un emprunt de 235 000 \$ pour les travaux de stabilisation des talus de la rue Valiquette et la construction d'un nouveau réseau de drainage, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus, pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 235 000 \$

Montant autorisé : 235 000 \$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (RLRQ, c. D-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu des règlements ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2024-145

Octroi de contrat – Services professionnels – Application des nouvelles obligations pour la mise hors service d'immobilisations

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) firmes comptables pour la fourniture de services professionnels en vue de l'application de la nouvelle norme concernant la mise hors service d'immobilisations ;

ATTENDU QUE deux (2) firmes ont transmis les prix suivants, pouvant aller jusqu'à, avant taxes :

| | | |
|---|----------|-----------|
| – | KPMG | 25 000 \$ |
| – | Deloitte | 30 000 \$ |

ATTENDU QUE la troisième firme, Malette, a également répondu à la mise en concurrence, mais que le montant pour ce service varie selon les besoins en heures et n'a pas été chiffré ;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Brazeau, trésorière, datée du 3 avril 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat de services professionnels pour l'application de la nouvelle norme concernant la mise hors service d'immobilisations à la firme *Deloitte*, pour un montant maximal de 30 000 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-146

Embauche – Adjointe de direction, mairie et direction générale

ATTENDU QUE la personne occupant la fonction d'adjointe de direction est absente depuis le 15 novembre 2023, et ce, pour une durée indéterminée ;

ATTENDU la recommandation de madame Zalie Charette Lemeur, conseillère en ressources humaines, datée du 22 mars 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de madame France Paquette au poste d'adjointe de direction, mairie et direction générale, pour la Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon le salaire et les conditions prévues au contrat individuel de travail à durée déterminée, du 22 avril au 21 juin 2024 inclusivement.

RÉSOLUTION NO. 2024-147

Octroi de contrat – Service de consultation en ressources humaines

ATTENDU le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU le rapport du comité de surveillance, daté du 11 avril 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat de consultation à *Humance*, pour la somme de 34 793 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-148

Autorisation de dépense – Regroupement de l'UMQ – Abat-poussière

ATTENDU la résolution 2023-443 adoptée lors de la séance du 20 novembre 2023 concernant l'achat regroupé avec l'UMQ de produits utilisés comme abat-poussière pour les années 2024, 2025 et 2026 ;

ATTENDU le rapport de monsieur Marc Charron, chef de la division des approvisionnements et des technologies de l'information, daté du 26 mars 2024, à l'effet d'autoriser la dépense à la suite de l'adjudication des contrats, pour les produits et fournisseurs suivants, pour la période de mai 2024 à novembre 2026 ;

Abat-poussière (mai 2024 à novembre 2026)

| Année | Produit | Fournisseur | Qté estimée | Prix unitaire | Total estimé |
|-------|---|--------------------|-------------|---------------|---------------|
| 2024 | Chlorure de calcium en flocons livré sac 1 000 kg | Somavrac c.c. inc. | 10 000 | 0.7011 | 7 010.61 \$ |
| 2024 | Chlorure en solution liquide incluant livraison et épandage | Multi routes inc. | 425 000 | 0.386 | 164 048.78 \$ |
| 2025 | Chlorure de calcium en flocons livré sac 1 000 kg | Somavrac c.c. inc. | 10 000 | 0.7291 | 7 290.75 \$ |
| 2025 | Chlorure en solution liquide incluant livraison et épandage | Multi routes inc. | 425 000 | 0.4087 | 170 610.73 \$ |
| 2026 | Chlorure de calcium en flocons livré sac 1 000 kg | Somavrac c.c. inc. | 10 000 | 0.7582 | 7 582.05 \$ |
| 2026 | Chlorure en solution liquide incluant livraison et épandage | Multi routes inc. | 425 000 | 0.4175 | 177 435.16 \$ |



IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la dépense pour l'achat de produits utilisés comme abat-poussière pour les années 2024, 2025 et 2026 conformément au tableau ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-149

Octroi de contrat – Location d'une excavatrice sur chenille – TP-2402-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) fournisseurs pour la location d'une excavatrice sur chenille ;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont transmis les prix suivants (avant taxes) :

| | | |
|---|--|-----------|
| – | Location Alary | 52 200\$ |
| – | Mini-Excavation François Bertrand inc. | 54 000 \$ |
| – | Équipement St-Germain inc. | 57 775 \$ |

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, chef de la division des approvisionnements et des technologies de l'information, daté du 4 avril 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat de location d'une excavatrice sur chenille à *Location Alary*, pour la somme de 52 200 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-150

Autorisation de dépenses – Fourniture de licences d'opération – GPS des véhicules du Service des travaux publics

ATTENDU le rapport de monsieur Marc Charron, chef de la division des approvisionnements et des technologies de l'information, révisé du 15 avril 2024, concernant l'octroi d'un contrat pour la fourniture de licences d'opération pour les appareils GPS installés dans les véhicules du Service des travaux publics à *CD Ware*, du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2025 ;

ATTENDU les paiements déjà effectués, pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, d'une somme de 17 015,18 \$, taxes incluses, et, depuis le 1^{er} octobre 2023, de 7 082,48 \$, taxes incluses ;



ATTENDU la dépense estimée, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 septembre 2024, de 13 500 \$, taxes incluses, et de 20 000 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement des factures à *CD Ware* pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 septembre 2025 pour un montant total estimé à 33 500 \$, taxes incluses ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-151

Adjudication – Travaux de réaménagement des bureaux du Service de l'urbanisme – ST-2307-T-2

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant les travaux de réaménagement des bureaux du Service de l'urbanisme ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 22 mars dernier ;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

| <u>Noms des soumissionnaires</u> | <u>Prix soumis (taxes incluses)</u> |
|--|--|
| - Jomaco inc. | 910 648,09 \$ |
| - Banexco inc. | 959 753,81 \$ |
| - XE Solutions | 971 481,26 \$ |
| - Construction S.M. Paquet inc. | 1 018 598,59 \$ |
| - 9408-4134 Québec inc. (Groupe Laverdure Construction) | 1 101 316,78 \$ |
| - Groupe Piché Construction inc. | 1 147 767,89 \$ |

ATTENDU la recommandation de monsieur Mathieu Gagné, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 8 avril 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

CONTRE : Monsieur Richard Allard

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de réaménagement des bureaux du service d'urbanisme, à l'entreprise *Jomaco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 792 040.09 \$, plus les taxes applicables, le tout sous réserve de la transmission de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1344.

RÉSOLUTION NO. 2024-152

Adjudication – Travaux de stabilisation des talus de la rue Valiquette et la construction d'un nouveau réseau de drainage – ST-2332-T

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant les travaux de stabilisation des talus de la rue Valiquette et la construction d'un nouveau réseau de drainage;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 avril dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

| <u>Noms des soumissionnaires</u> | <u>Prix soumis (taxes incluses)</u> |
|--|--|
| - Uniroc Construction inc. | 164 205,95 \$ |
| - 9267-7368 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation) | 165 692,21 \$ |
| - Monco Construction inc. | 181 732,63 \$ |
| - 9396-8154 Québec inc. (Excavation Gemco) | 196 032,38 \$ |
| - David Riddell Excavation/Transport | 199 140,32 \$ |
| - Excapro inc. | 205 285,75 \$ |
| - 9228-0841 Québec inc. (Constructions BCM) | 205 454,58 \$ |
| - Nordmec Construction inc. | 213 764,93 \$ |
| - Inter-Chantiers inc. | 215 436,57 \$ |
| - Bernard Sauvé Excavation inc. | 272 189,06 \$ |

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 15 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de stabilisation des talus de la rue Valiquette et la construction d'un nouveau réseau de drainage, à l'entreprise Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 142 818,83 \$, plus les taxes applicables, le tout sous réserve de la transmission de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1348.

RÉSOLUTION NO. 2024-153

Autorisation de signature – Ajout d'un signataire au protocole d'entente – Travaux de prolongement de rue et d'infrastructures dans le cadre du projet conventionnel rue du Valais – phase 2 sur les lots 6 249 762 et 5 935 854

ATTENDU la résolution 2024-104, adoptée lors de la séance ordinaire du 18 mars 2024, autorisant la signature du protocole d'entente pour la phase 2 du projet sur la rue du Valais ;

ATTENDU l'ajout d'un signataire au protocole d'entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard



POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre le promoteur, Gestion Gilles Laurence Ltée, représenté par monsieur Gilles Laurence, ainsi que 9129-6558 Québec inc. s/n David Riddell Excavation/Transport, représenté par monsieur David Riddell, et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE cette signature soit conditionnelle à la transmission par le promoteur des garanties financières, des frais de gestion et de tout autre document requis en vertu du projet de protocole ci-annexé.

RÉSOLUTION NO. 2024-154

Octroi de contrat – Réparation par hydro-excavation – ST-2412-T-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de cinq (5) fournisseurs pour la réparation ou le remplacement de composantes du réseau d'aqueduc par hydro-excavation ou excavation pneumatique pour le reste de l'année 2024 ;

ATTENDU QUE quatre (4) fournisseurs ont transmis les prix suivants (avant taxes) :

| | | |
|---|-------------------------------------|-----------|
| – | 9376-4116 Québec inc. (GH3) | 47 980 \$ |
| – | Solutions Environnementales 360 Ltd | 56 200 \$ |
| – | 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL) | 61 000 \$ |
| – | 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) | 63 400 \$ |

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, chef de la division des approvisionnements et des technologies de l'information, datée du 4 avril 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat de réparation ou de remplacement de composantes du réseau d'aqueduc par hydro-excavation ou excavation pneumatique pour le reste de l'année 2024 à 9376-4116 Québec inc. (GH3), pour la somme de 47 980 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-155

Octroi de contrat – Service de télémétrie – ST-2415

ATTENDU le rapport des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 9 avril 2024 ;



ATTENDU le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU le rapport du comité de surveillance, daté du 10 avril 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat de service de télémétrie pour la période 2024-2025 à *Automation R.L. inc.*, pour la somme de 46 640 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-156

Octroi de contrat – Services professionnels – Surveillance des travaux de réaménagement des bureaux d'urbanisme – ST-2307

ATTENDU le rapport des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 10 avril 2024 ;

ATTENDU le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU le rapport du comité de surveillance, daté du 11 avril 2024 ;

ATTENDU la résolution 2023-353, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 31 août 2023, concernant l'octroi d'un contrat à *PLA Architectes*, dans le cadre de la mise en concurrence ST-2307-EPD-MEC pour la conception des plans et devis du projet, pour un montant de 65 400 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU le prix soumis par le fournisseur pour le contrat de surveillance des travaux, pour un montant de 20 900 \$, plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat de surveillance des travaux à *PLA Architectes*, pour la somme de 20 900 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1344.

RÉSOLUTION NO. 2024-157

Octroi de contrat – Services professionnels – Attestation quinquennale des installations de production d'eau potable – ST-2414

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) fournisseurs pour la réalisation d'une attestation quinquennale des installations de production d'eau potable;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont transmis les prix suivants (taxes incluses) :

| | | |
|---|-----------------|--------------|
| – | Équipe Laurence | 27 364,05 \$ |
| – | GBI | 27 594,00 \$ |
| – | FNX Innov | 36 374,23 \$ |

ATTENDU la recommandation de monsieur Mathieu Gagné, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 8 avril 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour la réalisation d'une attestation quinquennale des installations de production d'eau potable à *Équipe Laurence*, pour la somme de 23 800 \$, plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même l'excédent de fonctionnement affecté pour l'aqueduc.

RÉSOLUTION NO. 2024-158

Autorisation de paiement – Recommandation #7 – Démolition, construction et aménagement – Chalet du lac Rond

ATTENDU la recommandation de paiement #7, datée du 8 avril 2024, préparée par monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement de la recommandation #7 pour un montant de 199 613,06 \$, plus les taxes applicables, sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie des quittances requises ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même les règlements d'emprunt 1321 et 1337, remboursables sur une période de 15 ans.

RÉSOLUTION NO. 2024-159

Octroi de contrat – Travaux d'aménagement et de nivellement autour du chalet du lac Rond – ST-2308

ATTENDU la mise en concurrence effectuée pour des travaux d'aménagement et de nivellement autour du chalet du lac Rond ;

ATTENDU QUE deux (2) fournisseurs ont transmis les prix suivants (taxes incluses) :



- | | |
|--|--------------|
| – Les Excavations William Ogilvie et Fils inc. | 73 202,28 \$ |
| – Excavation Serge Robert | 76 655,05 \$ |

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 9 avril 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat de travaux d'aménagement et de nivellement autour du chalet du lac Rond à *Les Excavations William Ogilvie et Fils inc.*, pour la somme de 63 668 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même les règlements d'emprunt 1321 et 1337, remboursables sur une période de 15 ans.

RÉSOLUTION NO. 2024-160

Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau – Dossier 2038103

ATTENDU la demande d'aide financière concernant les travaux de renouvellement de conduites du chemin Chantecler ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l'entente à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Sainte-Adèle, tel qu'il appert au document joint à la présente résolution ;

QUE madame la mairesse soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau.

RÉSOLUTION NO. 2024-161

Demande de dérogation mineure – 1371, rue du Congrès

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-045

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1371, rue du Congrès**, afin d'autoriser pour le lot projeté 6 613 907 du cadastre du Québec, que le pourcentage du front bâti sur la ligne avant donnant sur la cour avant secondaire (rue des Capucines) soit de 42 % alors que la fiche type de milieu T4.3 exige un minimum de 60 %, afin d'y construire un bâtiment multifamilial ;

Le tout tel que montré sur le plan projet d'implantation et de lotissement préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre en date du 21 avril 2023, sous le numéro 7662 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2024-162

Demande de dérogation mineure – Lot 3 929 032, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-046

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 3 929 032 (boulevard de Sainte-Adèle)**, afin de permettre pour le lot projeté 6 616 755 du cadastre du Québec que :

- Le front bâti sur le boulevard de Sainte-Adèle soit de 39,5 % alors que l'article 565 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige un minimum de 70 % ;
- La superficie d'implantation au sol soit de 27,4 % alors que l'article 565 du même règlement exige un minimum de 30 % ;
- La marge de recul arrière soit de 3,04 mètres alors que l'article 565 du même règlement exige un minimum de 10 mètres, afin d'y construire un bâtiment à usage mixte.

Le tout, tel que montré au plan projet d'implantation et de lotissement de Philippe Bélanger arpenteur-géomètre en date du 30 octobre 2023, sous le numéro 8116 de ses minutes et du document préparé par TFM urbaniste-conseil en date de février 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-163

Demande de dérogation mineure – Lot 3 929 032, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-047

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 3 929 032 (boulevard de Sainte-Adèle)**, afin de permettre pour le lot projeté 6 616 756 du cadastre du Québec que :

- Le front bâti sur le boulevard de Sainte-Adèle soit de 40,2 % alors que l'article 565 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige un minimum de 70 % ;
- La superficie d'implantation au sol soit de 26,2 % alors que l'article 565 du même règlement exige un minimum de 30 % ;
- La marge de recul arrière soit de 3,04 mètres alors que l'article 565 du même règlement exige un minimum de 10 mètres, afin d'y construire un bâtiment à usage mixte.

Le tout, tel que montré au plan projet d'implantation et de lotissement de Philippe Bélanger arpenteur-géomètre en date du 30 octobre 2023, sous le numéro 8116 de ses minutes et du document préparé par TFM urbaniste-conseil en date de février 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-164

Demande de dérogation mineure – Lot 3 929 032, rue Dumouchel

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-048

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 3 929 032 (rue Dumouchel)**, afin de permettre pour le lot projeté 6 616 753 du cadastre du Québec que :

- Le front bâti sur la rue Dumouchel soit de 52,6 % alors que l'article 565 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige un minimum de 70 % ;
- La superficie d'implantation au sol soit de 18,6 % alors que l'article 565 du même règlement exige un minimum de 30 % ;
- La profondeur d'un palier entre deux murs de soutènement soit de 0,75 mètre alors que l'article 205 alinéa 3 a) du même règlement exige un minimum de 1,5 mètre ;

- Qu'une partie de l'espace de stationnement se retrouve à 0,7 mètre du mur arrière du bâtiment alors que l'article 260 du même règlement exige une distance minimale de 1 mètre d'un mur arrière de bâtiment, afin de construire un bâtiment résidentiel multifamilial.

Le tout, tel que montré au plan projet d'implantation et de lotissement de Philippe Bélanger arpenteur-géomètre en date du 30 octobre 2023, sous le numéro 8116 de ses minutes et du document préparé par TFM urbaniste-conseil en date de février 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-165

Demande de dérogation mineure – Lot 3 929 032, rue Dumouchel

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-049

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 3 929 032 (rue Dumouchel)**, afin de permettre pour le lot projeté 6 616 754 du cadastre du Québec que :

- La superficie d'implantation au sol soit de 28,2 % alors que l'article 565 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige un minimum de 30 % ;
- La profondeur d'un palier entre deux murs de soutènement soit de 0,75 mètre alors que l'article 205 alinéa 3 a) du même règlement exige un minimum de 1,5 mètre, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation et de lotissement de Philippe Bélanger arpenteur-géomètre en date du 30 octobre 2023, sous le numéro 8116 de ses minutes et du document préparé par TFM urbaniste-conseil en date de février 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-166

Demande de dérogation mineure – 3000, rue des Vers-Luisants

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-054

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **3000, rue des Vers-Luisants**, afin de permettre l'implantation d'un garage avec un abri d'auto attenant en cour avant, à une distance de 4,56 mètres de la ligne avant de lot alors que les articles 321 et 326 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* les interdisent en cour avant ;

Le tout, tel que montré sur le projet d'implantation Y-69669-5 préparé par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7699 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2024-167

Demande de dérogation mineure – 2798, rue Boyer

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-055

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2798, rue Boyer**, afin de permettre que le bâtiment principal soit situé à 5,80 mètres de la ligne avant de lot alors que le *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige à la fiche de milieu T4.2, une marge avant minimum de 6 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal existant.

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre, sous le numéro 8441 de ses minutes, daté du 11 mars 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-168

Demande de dérogation mineure – 491, rue de la Colline

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-056

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **491, rue de la Colline**, afin de permettre l'installation de trois conteneurs semi-enfouis à une distance de 0,87 mètre de la ligne latérale du lot alors que l'article 343 du *Règlement 1314-2021-Z* exige une marge minimale de 2 mètres ;

Le tout, tel que montré au plan préparé par Étienne Dallaire, arpenteur-géomètre, en date du 13 mars 2024, sous le numéro 697 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2024-169

Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquées, en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2024-040 (Modification de la demande – résolution CCU 2024-025)

1796, rue des Mélèzes
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2024-041

Lot 6 613 907, rue du Congrès
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2024-042

Lot 6 613 908, rue du Congrès
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2024-043

Lot 6 616 753, rue du Dumouchel
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2024-044

Lot 6 616 754, rue du Dumouchel
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2024-052

995-999, rue Valiquette
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2024-053

1201, rue du Bourg-Joli
- **Enseigne**

RÉSOLUTION NO. 2024-170

Autorisation de signature – Cession pour fins de parc – Rue des Monarques



ATTENDU la résolution 2023-296 adoptée lors de la séance ordinaire du 17 juillet 2023, approuvant le projet majeur de lotissement ainsi qu'une partie de la contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts avec la cession du lot 6 594 320 ;

ATTENDU le projet d'acte de cession rédigé par *Voizard Rochon Notaires* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte notarié, pour et au nom de la Ville, pour la cession d'un terrain pour fins de parc, sentiers et espaces verts.

RÉSOLUTION NO. 2024-171

Demande d'urbanisme – Refus – Demande de modification réglementaire (rue du Versant)

ATTENDU la demande de modification de la réglementation d'urbanisme, afin d'autoriser l'abrogation de l'obligation réglementaire de mettre en place un mur coupe-feu entre deux habitations unifamiliales jumelées ;

ATTENDU QUE le Code national du bâtiment considère comme acceptable une séparation coupe-feu construite en vertu du même code de construction ;

ATTENDU QUE l'objectif du demandeur est de réduire les coûts de construction de ses unités ;

ATTENDU QUE l'exigence réglementaire de la Ville de Sainte-Adèle est commune à d'autres municipalités ;

ATTENDU QU'il y a des avantages à maintenir la norme actuelle, notamment en matière de prévention des incendies, d'isolation sonore et d'efficacité de construction ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil refuse la demande de modification règlementaire 2024-030.

RÉSOLUTION NO. 2024-172

Vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques des Laurentides

ATTENDU QUE les MRC d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut, des Laurentides et Antoine-Labelle ont sur leurs territoires respectifs des terres du domaine de l'État ;

ATTENDU QUE les activités permises sur les terres du domaine de l'État dépendent en partie des différentes affectations du territoire désigné par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) en 2015 ;

ATTENDU QUE les collectivités et l'environnement de ces quatre MRC subissent indirectement les effets des activités qui y sont pratiquées, tels la villégiature, les activités de prélèvement faunique, l'accès aux plans d'eau, les interventions d'aménagement forestier ou les travaux miniers ;

ATTENDU QUE les effets de ces activités peuvent également être occasionnés par la gouvernance et certains modes de gestion des terres du domaine de l'État ;

ATTENDU QUE certaines activités et pratiques peuvent entraîner des répercussions économiques, sociales et écologiques sur le territoire municipalisé ;

ATTENDU QUE le MRNF débutera dans les prochaines années la révision du plan d'affectation des terres publiques (PATP) des Laurentides ;

ATTENDU QUE le PATP est établi par région administrative, qu'il définit les orientations du gouvernement pour l'utilisation et la protection du territoire public et qu'il guide la gestion et la mise en valeur des terres et des ressources de chacune des régions du Québec, en tenant compte des caractéristiques qui la composent ;

ATTENDU QU'en 2021, les MRC d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut, des Laurentides et Antoine-Labelle ont entrepris, en informant le MRNF et en étant financées par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), une démarche visant à établir une vision municipale partagée constituant un idéal pour les municipalités locales constituant ces MRC ;

ATTENDU QUE dans ce contexte, les MRC souhaitent déposer au MRNF cette vision à temps pour la prochaine révision du PATP des Laurentides ;

ATTENDU QUE de concert avec les MRC des Laurentides, d'Argenteuil et Antoine-Labelle, la MRC Pays-d'en-Haut a participé et encadré l'élaboration participative de la vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques des Laurentides ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le document intitulé « Vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques » soit adopté ;

QUE ce document, également adopté par les MRC d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut, des Laurentides et d'Antoine-Labelle, soit acheminé au MRNF.

RÉSOLUTION NO. 2024-173

Sélection des organismes – Barrages routiers 2024

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 avril 2018 ;

ATTENDU QU'en vertu de cette politique, la tenue d'un barrage routier est autorisée chaque année, en novembre, pour l'organisme Opération Nez Rouge et, en décembre, pour l'organisme Guignolée du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU les deux demandes des organismes l'Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut et le Club de soccer FC Boréal ;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 20 mars 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la tenue d'un barrage routier le 11 mai 2024, à l'intersection de la rue de la Forge et du boulevard de Sainte-Adèle, par l'organisme l'Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut ;

QUE le conseil autorise la tenue d'un barrage routier le 14 septembre 2024, à l'intersection de la rue de la Forge et du boulevard de Sainte-Adèle, par l'organisme Club de soccer FC Boréal.

RÉSOLUTION NO. 2024-174

Financement des projets – Fonds culturel 2024

ATTENDU le rapport de madame Guylaine Vigneault, coordonnatrice au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 4 avril 2024, relativement aux projets sélectionnés pour le Fonds culturel 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil octroie les sommes suivantes du Fonds culturel, pour un montant total de 9 000 \$:

| NOM DU PROJET | MONTANT |
|--------------------------------------|----------------|
| Pique-nique Culturel (volet musical) | 3500 \$ |
| Ça fait 100 ans qu'on Chante-au-vent | 3800 \$ |
| Pique-nique festif et collectif | 1200 \$ |
| Le Livre Blanc | 500 \$ |

RÉSOLUTION NO. 2024-175

Adhésion – Programme Accès-Loisirs

ATTENDU QUE le programme Accès-Loisirs vise à offrir certaines activités de la programmation des loisirs sans frais aux personnes à faible revenu ;



ATTENDU le rapport de madame Marie-Lyne Dubé, coordonnatrice au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 11 avril 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle consent à adhérer au programme Accès-Loisirs.

RÉSOLUTION NO. 2024-176

Soutien financier au camp de jour – Programme 1/3 – Partenariat avec le CISSS

ATTENDU la participation de la Ville de Sainte-Adèle au Programme 1/3 du CISSS, visant à offrir aux familles dans le besoin soit des places gratuites, soit des places à tarifs préférentiels, dont les coûts des frais d'inscription sont partagés à parts égales entre la Ville, le CISSS et les parents, pour le camp de jour estival ;

ATTENDU le bilan de l'année 2023, qui octroyait trois (3) gratuités et cinq (5) places au Programme 1/3 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle adhère au partenariat avec le CISSS ;

QUE le conseil autorise trois (3) gratuités et cinq (5) places au Programme 1/3 pour le camp de jour estival 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-177

Demandes de reconnaissance OBNL

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du 16 avril 2018 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 5 avril 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :



Organisme régional (nouvelles demandes)
Économie Sociale Laurentides
Club de patinage de vitesse des Pays-d'en-Haut

RÉSOLUTION NO. 2024-178

Octroi de contrat – Travaux d’entretien, fertilisation et désherbage des parcs et étangs aérés – LOI-2403-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) fournisseurs pour des travaux d’entretien, fertilisation et désherbage des parcs et étangs aérés ;

ATTENDU QUE deux (2) fournisseurs ont transmis les prix suivants (taxes incluses) :

| | |
|--|--------------|
| – WeedMan Laurentides-Lanaudière | 25 027,76 \$ |
| – 9869-9814 Québec inc. (Pelouse unique) | 28 764,45 \$ |

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, chef de la division des approvisionnements et des technologies de l’information, datée du 10 avril 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCORDER le contrat pour les travaux d’entretien, fertilisation et désherbage des parcs et étangs aérés à *WeedMan Laurentides-Lanaudière*, pour la somme de 21 768 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même les budgets d’opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-179

Soutien financier aux organismes du milieu

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir financièrement les organismes du milieu afin de les aider à consolider leur offre de service sur le territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE les montants suivants soient octroyés à ces organismes :

| ORGANISME | MONTANT |
|--|----------------|
| Rucher collectif | 3 000 \$ |
| Tournouvert – société d’horticulture | 3 000 \$ |
| Café communautaire l'Entre-Gens | 2 131.17 \$ |
| Maison des jeunes (ACJL) - Le Labyrinthe | 2 312.00 \$ |
| Maison des jeunes de Sainte-Adèle | 1 673.54 \$ |
| Maison de la famille des Pays-d'en-Haut | 2 173.30 \$ |
| Fondation Zénon-Alary | 2 371.96 \$ |

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Garde-Manger des Pays-d'en-Haut | 2 090.00 \$ |
| Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut | 1 720.93 \$ |
| Maison des jeunes – Le Labyrinthe | 8 361.23 \$ |
| Ami de la nature du lac Pilon | 1 182.65 \$ |
| Club du Lac Pilon | 446.62 \$ |

RÉSOLUTION NO. 2024-180

Autorisation de signature – Partenariat avec Promutuel – Soirées Nostalgia

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 25 mars 2024, relativement à la convention de commandite avec Promutuel Assurance pour les éditions 2024, 2025 et 2026 des Soirées Nostalgia ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de la convention de commandite à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Promutuel Assurance ;

QUE le conseil autorise la greffière et directrice des Services juridiques à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2024-181

Réaménagement du stationnement – Plage Jean-Guy-Caron

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 11 avril 2024, relativement au réaménagement du stationnement de la plage Jean-Guy-Caron ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le projet de réaménagement du stationnement de la plage pour une somme maximale de 25 000 \$;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer cette dépense à même le fonds de parcs et terrains de jeux pour ce projet.

RÉSOLUTION NO. 2024-182

Avis de motion

Je, David Huggins-Daines, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement SQ-2023-02 amendant le *Règlement SQ-2023 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre* ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2024-183

Règlement 1171-2012-1 modifiant le Règlement numéro 1171-2012 décrétant de nouvelles dispositions concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le *Règlement 1171-2012-1 modifiant le Règlement numéro 1171-2012 décrétant de nouvelles dispositions concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle*, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2024-184

Règlement 1314-2021-PC-5 modifiant le *Règlement sur les permis et certificats numéro 1314-2021-PC* visant à ajouter des dispositions visant les demandes de permis de construction sur un terrain situé dans une zone de contrainte sonore majeure – ADOPTION

ATTENDU la résolution CM 131-04-24, adoptée à la séance ordinaire du 9 avril 2024 du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, visant la désapprobation du règlement 1314-2021-PC-5 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle demande de transmettre à nouveau le règlement modifié à la MRC, puisque la Ville a remédié au défaut en apportant les correctifs nécessaires afin de se conformer au *Schéma d'aménagement*, comme prévu à l'article 137.4.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le *Règlement 1314-2021-PC-5 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 1314-2021-PC* visant à ajouter des dispositions visant les demandes de permis de construction sur un terrain situé dans une zone de contrainte sonore majeure, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2024-185

Règlement 1314-2021-Z-12 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier les dispositions relatives aux corridors de bruit, en concordance avec le *Schéma d'aménagement* et certaines dispositions générales – ADOPTION



ATTENDU la résolution CM 131-04-24, adoptée à la séance ordinaire du 9 avril 2024 du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, visant la désapprobation du règlement 1314-2021-Z-12 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle demande de transmettre à nouveau le règlement modifié à la MRC, puisque la Ville a remédié au défaut en apportant les correctifs nécessaires afin de se conformer au *Schéma d'aménagement*, comme prévu à l'article 137.4.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le *Règlement 1314-2021-Z-12 modifiant le Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z visant à modifier les dispositions relatives aux corridors de bruit, en concordance avec le Schéma d'aménagement et certaines dispositions générales*, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :
Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration –107 617,41 \$ pour la période du 16 au 22 mars 2024.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 544 033,45 \$ pour la période du 23 au 29 mars.
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 492 747,34 \$ pour la période du 30 mars au 5 avril 2024.
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 4 733 299,66 \$ pour la période du 6 au 12 avril 2024.
- e) Liste des comptes à payer au montant de 822 095,99 \$ pour le mois de février 2024 incluant certaines factures du mois de décembre 2023 totalisant 144 674,85 \$
- f) Engagements au montant de 1 117 961,83 \$ pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024.

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche de personnel saisonnier pour la période estivale 2024 – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'une employée contractuelle – Adjointe de direction

Délégation de pouvoir – Autorisation de vacances supplémentaires

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche de personnel saisonnier pour la période estivale 2024 – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Madame la conseillère Arielle Beaudin et messieurs les conseillers, Richard Allard, Jean-François Robillard, Gaëtan Gagné et David Huggins-Daines s'adressent au public.



PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2024-186

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h14.

(s) Michèle Lalonde

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques